

# NOTRE COCKTAIL

*\*Ce cocktail est l'équivalent d'un repas\**

## **Les pièces salées froides**

Gaufre au curry breton & chorizo

Focaccia au magret fumé & noix

Grenaille au foie gras

Sablé patate douce & cumin

Roll'up au thon, gomasio & mâche

Tartelette saumon & yuzu

Mauricette aux rillettes de poulet & citron

Tartelette brocolis & pickles de carotte au curcuma

Pincette pastrami & champignon

## **Les planches**

Dips de légumes & crème au sel fumé

Fromages de la Fromagerie Martineau

## **Les petites boîtes chaudes**

*(à réchauffer par vos soins)*

Curry de cabillaud & petits légumes

Blanquette de volaille au lard fumé & riz

## **Les pièces sucrées**

Macarons

Verrine de perles du Japon & kaki

Sablé passion

Mini coque choco tonka

Mini tartelette pomme d'amour

*29,50TTC par personne*

*Minimum de commande 10 pers.*

# NOS MODALITÉS

## Les commandes

Notre offre est valable du 30 septembre au 1er décembre 2024.

Minimum de commande : 45€

Vous pouvez d'ores et déjà passer commande :

- par mail à [contact@agapes-traiteur.fr](mailto:contact@agapes-traiteur.fr) au plus tard 96h avant votre livraison
- en venant dans nos bureaux de Velaine-en-Haye du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Un acompte de 50% vous est demandé à la réservation.

Pour tout complément d'information, nous nous tenons à votre disposition au 03.83.28.75.42 ou par mail à [contact@agapes-traiteur.fr](mailto:contact@agapes-traiteur.fr).

## La réception de votre commande

### Retrait de la commande

Vous avez la possibilité de venir retirer votre commande au sein de nos bureaux du lundi au vendredi de 14h à 18h.

OU

### Livraison de la commande

Elles s'effectuent du lundi au samedi à partir de 8h.

Un créneau horaire vous sera communiqué au plus tard 24h avant votre livraison en fonction de notre planning.

Frais de livraison (au départ de nos bureaux de Velaine-en-Haye) :

- de 0 à 30km : gratuit
- de 31 à 50km : 30€
- de 51 à 70km : 45€.

Concernant les dimanches et jours fériés, un supplément de 40€ sera appliqué.

**A la livraison, il est impératif de stocker votre commande au réfrigérateur.**

# NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE REPAS LIVRES.

Pour les besoins des présentes, les termes ci-dessous définis (au singulier et/ou au pluriel) auront la signification suivante :

- Client : toute personne physique ou morale qui commande un ou des produit(s) et /ou un ou des service(s) auprès de la Société,
- Prestataire : la société AGAPES TRAITEUR (RCS NANCY 811 623 305)
- Prestations : la fourniture de plats traiteurs livrés

### Article 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat de plats traiteurs, « plateaux repas » ou de « box » proposés par le Prestataire aux Clients consommateurs et/ou professionnels.

Elles précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement et de fourniture des produits commandés par les Clients.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, notamment les conditions générales d'achat du Client.

En passant commande, le Client déclare expressément avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et en accepter l'ensemble des dispositions sans réserve ni restriction.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la commande.

Les caractéristiques principales des produits et/ou services sont présentées sur le catalogue du Prestataire.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un produit et/ou d'un Service sont de la seule responsabilité du Client.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

Le Prestataire est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente et de prestations de services Particulières.

### Article 2 – Commande

#### 2.1 Commande

Le Client informe le Prestataire des éléments de sa commande (intitulé de la box, et/ou des plateaux repas + nombre + boissons + supplément(s) le cas échéant) qu'il souhaite commander par tout moyen écrit (mail, courrier), au plus tard la veille avant 16 heures pour le jour J.

Par exception, la commande de plateaux « Dernière minute » peut se faire au plus tard le jour J par téléphone avant 9h30 et sera honorée en fonction des disponibilités du Prestataire.

La commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de sa validation par le Prestataire.

Le Client doit être âgé d'au moins 18 ans au jour de la commande et être capable juridiquement de contracter.

Toute fraude ou mensonge sur l'identité du Client pourra entraîner le refus du Prestataire de conclure ou d'exécuter la prestation.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude des informations mentionnées sur la commande (produit(s) et nombre) et de signaler immédiatement toute erreur.

Le Prestataire se réserve en tout état de cause le droit d'annuler ou de refuser toute Commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

#### 2.2 Modification de la commande

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit, la veille avant 16 heures, avant la date prévue pour la fourniture des produits commandés, après signature par le Client d'un bon de commande complémentaire spécifique et ajustement éventuel du prix.

#### 2.3 Annulation de la commande

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, le Client sera redevable d'un dédit envers le Prestataire dans les conditions suivantes :

- annulation la veille ou le jour même de la livraison : 100 % du montant de la commande

Le Prestataire émettra la facture correspondante.

#### 2.4 Report de la commande

Toute demande de report de la commande constitue une modification de la commande et doit dès lors être acceptée par le Prestataire.

#### 2.5 Absence de droit de rétractation

En application de l'article L221-28 du code de la consommation, il est rappelé au Client consommateur que les contrats portant sur la fourniture de denrées alimentaires ne sont pas susceptibles d'exercice d'un droit de rétractation.

### Article 3 – Tarifs

#### 3.1 Plateaux repas / box

Les prix des plateaux repas et des box sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le catalogue du Prestataire, consultable sur internet.

Les prix indiqués sont en euros TTC (TVA au tarif en vigueur). Si le taux de TVA en vigueur a baissé ou augmenté entre la commande et la facturation, le montant TTC de la facture sera modifié en conséquence.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la remise des produits commandés et / ou envoyée par courriel.

#### 3.2 Prestations supplémentaires

Les prestations suivantes feront l'objet d'une facturation complémentaire dans les conditions indiquées sur le catalogue tarif du Vendeur :

- livraison
- fourniture (prêt) de couverts en inox / verres
- récupération des déchets

Les frais supplémentaires seront calculés préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris ces frais.

### Article 4 – Règlement du prix

#### 4.1 Modalités de paiement

Le prix est payable comptant en totalité au jour de la délivrance des Produits, et comme indiqué sur la facture remise au Client.

Le règlement se fait par virement selon RIB figurant sur la facture, chèque, espèces, ticket restaurant ou carte bancaire.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve le droit de ne pas fournir au Client les produits commandés et d'annuler les prestations promises accordées à ce dernier.

#### 4.2 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de 1,5% du montant TTC du prix de vente des produits et/ou des Services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.